

Informations relatives au contrat

Référence :

Nom abonné :

Prénoms abonné :

Téléphone fixe : Portable (*obligatoire*) :

E-mail (*obligatoire*) :

Adresse concernée :

Rue :

Code postal : Commune :

Numéro de compteur (*obligatoire*) :

Index de départ (*obligatoire*) :



Nouvelle adresse (*obligatoire*) :

Rue :

Code postal : Commune :

DOCUMENTS A JOINDRE POUR L'EXAMEN DE VOTRE DEMANDE DANS TOUS LES CAS : copie de la pièce d'identité

Abonné décédé

- Certificat de décès
- Copie du livret de famille

L'article 2-3 du Règlement Général du Service Eau Potable relatif aux demandes de résiliation prévoit :
- L'envoi d'une facture d'arrêt de compte à l'abonné un mois après la résiliation du contrat d'abonnement ;
- Qu'en cas de déménagement sans résiliation, l'abonné reste redevable des factures établies jusqu'à la résiliation effective de son contrat.

Fait à, le/...../.....

Signature du demandeur

ODYSSI traite les données recueillies à des fins de gestion clients concernant les contrats, les commandes, la facturation, la comptabilité et la gestion des comptes clients. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, reportez-vous à notre politique de confidentialité et de protection des données sur www.odyssi.fr ou sur demande dans nos agences.

Pour tout renseignement, notre Centre de contacts est à votre disposition du lundi au vendredi de 7h15 à 16h au 0596 71 20 10 - Email : centre-contacts@odyssi.fr - www.odyssi.fr